COMMISSAIRES-PRISEURS DE TOULON
Richard Maunier

OFFICE MINISTERIEL DE COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES
À LA RÉSIDENCE DE TOULON ET AU DÉPARTEMENT DU VAR (ville de Draguignan exceptée)
Appréciateurs près le Crédit Municipal de Toulon • Expert près la cour d'Appel d'Aix en Provence
54, boulevard Georges Clemenceau • 83000 Toulon
Tél.: +33 (0)4 94 92 62 86 • Fax : +33 (0)4 94 91 61 01
Email : contact@hdvtoulon.fr • Site : www.interencheres.com/83002

VENTE DU VENDREDI 27 MAI 2016 à 09H30

A : LA FARLEDE, 805 avenue Alphonse Lavallée,
(Derrière le magasin PRIVILEGE)

LISTE CLIENTS

MARQUE	MODELE	IMMAT	Kilométrage	CV	Energie	Mise en circulation
RENAULT	TWINGO	CD 451 QX	65 033	5	ES	16/02/2006
PEUGEOT	607	719 AZP 13	95283	14	ES	08/01/2007
OPEL	ASTRA	AN 002 EX	193 189	7	GO	02/10/2003
IVECO	DAILY III 35C11 plateau	AX 087 DT		9	GO	16/05/2002
RENAULT	KANGOO	CF 230 KC	110 110	7	GO	09/04/2002
IVECO	DAILY II C356101A36	AX 962 DS	223 215	8	GO	24/06/1998
RENAULT	KANGOO	AA 211 GB		6	GO	28/04/2009

Frais judiciaires : 14.400% en sus des enchères.
Frais volontaires : 16 % en sus des enchères.

Attention : Liste soumise à modification - Voir liste définitive le jour de la vente sur place

A LIRE IMPERATIVEMENT

CONDITIONS DE VENTE ET DE REGLEMENT

Le véhicule est vendu dans l'état, avec ou sans contrôle technique. Il ne bénéficie d'aucune garantie ni de kilométrage, ni autre .... Notre responsabilité ne pourra pas être engagée en cas d'inexactitude des informations fournies.
Aucune réclamation ne sera acceptée après la vente pour le non respect des informations données préalablement.

La TVA est récupérable pour les professionnels, uniquement à la condition que le Commissaire Priseur en ait fait l'annonce lors du passage du véhicule.

Pour enchérir se munir d'un chèque en blanc signé et d'une pièce d'identité correspondante à remettre au gardien.

Au début de chaque vente, le Commissaire Priseur annonce **les frais légaux en sus des enchères (17% TTC pour les ventes de type volontaire et 14.400 % TTC pour les ventes de type judiciaire)**.

En plus du prix d'adjudication (frais légaux inclus), l'adjudicataire s'engage à régler les frais de dossier qui s'élèvent à 58 € pour les ventes volontaires. (véhicules surlignés en rouge)

Toute personne achetant un véhicule est priée de donner son nom et l'adresse exacte pour l'édition de la facture et du certificat de vente. Aucune modification ne sera faîte après la vente.

Paiement comptant : espèces jusqu'à 1000 €, CB, virement, chèque certifié de banque ou lettre accréditive de banque garantissant le paiement du chèque émis.

L'enlèvement des véhicules s'effectue à l'issue de la vente jusqu'à 16h00 uniquement en cas de paiement intégral et le mercredi suivant la vente de 9H00 à 12H00 exclusivement. Passé ce délai les véhicules seront considérés comme abandonnés par l'adjudicataire.

Pour nous joindre :

HOTEL DES VENTES DE TOULON
Service Judiciaire
54 Boulevard Georges Clémenceau
83000 TOULON
Tel : 04.94.92.89.28 - Fax : 04.94.91.61.01